## VISA DE L'AMMC SUR LE PROSPECTUS RELATIF À L'ÉMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ D'UN MONTANT MAXIMUM DE 50000000 MAD

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux -AMMC- a visé, en date du 28 octobre 2019 sous la référence n°VI/EM/026/2019, le prospectus relatif à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximum de 500 000 000 de dirhams.

Le prospectus visé par l'AMMC est constitué :

- > de la note d'opération ;
- > du document de référence de la BMCI enregistré par l'AMMC le 25 octobre 2019 sous la référence n°EN/EM/002/2019.

Le prospectus visé par l'AMMC est tenu à la disposition du public :

- > Au siège de la BMCI sis 26, Place des Nations Unies, 20 000, Casablanca. Tél: 05 22 46 15 00;
- > Sur le site web de la BMCI : https://www.bmci.ma/nous-connaitre/le-groupe-bmci/communicationfinanciere/;
- > Sur le site web de l'AMMC :

www.ammc.ma

Un extrait de ce prospectus est disponible sur le site de la BMCI :

https://www.bmci.ma/nous-connaitre/le-groupe-bmci/communication-financiere/

Par ailleurs, des résumés du prospectus en langue arabe et anglaise seront publiés incessamment sur le site de la BMCI :

https://www.bmci.ma/nous-connaitre/le-groupe-bmci/communication-financiere/

## COMMUNIQUÉ



La banque d'un monde qui change